

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

La Rochelle, le 15 MAI 2017

Secrétariat général

Secrétariat Général de l'Action
Départementale

Affaire suivie par

Sylvie LAINÉ

Tél. 05.46.27.45.28

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Réserve civique

Réf. : - Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Décret n° 2017-930 du 9 mai 2017 relatif à la réserve civique

P.J. : - Flyer Associations/Organismes publics
- Flyer Réserviste
- Diaporama de présentation

Parmi les dispositions majeures en faveur de l'engagement, la loi du 27 janvier 2017 institue une Réserve civique offrant à toute personne volontaire de plus de 16 ans la possibilité de servir les valeurs de la République en participant, à titre bénévole et occasionnel, à la réalisation de projets d'intérêt général.

Ce dispositif doit permettre de diffuser la culture de l'engagement et d'organiser sa mise en œuvre sur l'ensemble de notre pays, dans un cadre cohérent souple.

En tant que collectivité territoriale, personne morale de droit public, association ou organisme sans but lucratif de droit français au titre d'un projet d'intérêt général répondant aux orientations de la Réserve civique et aux valeurs qu'elle promeut, **vous pouvez offrir aux citoyens et étrangers résidant régulièrement sur le territoire français des missions bénévoles à ces volontaires réservistes civiques**. Les domaines d'actions possibles sont ceux de la solidarité, l'éducation, la culture, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale ou encore les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel.

Si cette initiative retient votre attention, **je vous propose dès à présent de vous inscrire dans ce dispositif en proposant des missions** que vous souhaiteriez développer et encadrer au sein de votre structure. Pour cela, il vous suffit de vous connecter à la plateforme numérique nationale dédiée à l'adresse www.reserve-civique.beta.gouv.fr

Mme Sylvie LAINÉ, référente départementale pour la Réserve civique, se tient à votre disposition en tant que de besoin aux coordonnées suivantes : 05 46 27 45 28 pref-reservcivique@charente-maritime.gouv.fr

Par ailleurs, le relai de ces informations auprès de vos réseaux internes et externes permettra d'élargir la promotion de ce dispositif original.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à cette initiative.

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Michèle TOURNARE

Liste des destinataires

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Président de l'Association des maires de la Charente-Maritime

Messieurs les Présidents d'EPCI

Messieurs et Mesdames les Maires

Mesdames et Messieurs les Président-e-s,
Mesdames et Messieurs les Directrices-Directeurs d'associations et organismes sans but
lucratif de droit français

Messieurs les Présidents et Directeurs d'Etablissements publics

Mesdames et Messieurs les Sous-Préfet-e-s

Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer

Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale

Monsieur le Directeur départemental de la protection des populations

Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie

Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique

Monsieur le Délégué militaire départemental

Monsieur le Directeur départemental du SDIS

Madame la Déléguée départementale de l'ARS

Madame la Directrice du Service départemental de l'ONACVG

Monsieur le Responsable de l'UD-Directe